

# Règlement du jeu concours

## ARTICLE 1 – ORGANISATION DU JEU

La Compagnie des Saveurs, (ci-après dénommée la « société organisatrice ») immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro : 34062339, dont le siège social est situé à la ZA Les Plantes – 2 rue André Boulle – B.P.17, 41 140 Noyers-sur-Cher.

Organise du 12 mai 2017 17h00 au 21 mai 2017 23h59, un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé : «Guénard fête les Mamans» (ci-après dénommé « le Jeu »), selon les modalités décrites dans le présent règlement.

Cette opération n'est ni organisée, ni parrainée par Facebook. Les données personnelles collectées sont destinées à la société organisatrice et non à Facebook.

## ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce jeu gratuit est ouvert à toute personne physique âgée de plus de 13 ans, disposant d'un accès à internet ainsi que d'une adresse électronique valide, et résidant en France, à l'exception des personnels de la société organisatrice et de leurs familles, ainsi que de toutes personnes ayant participé à l'élaboration du jeu.

Le jeu est soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux et concours. Tout participant mineur doit néanmoins obtenir l'autorisation préalable de l'un de ses deux parents ou de son tuteur légal pour participer au Jeu.

La société organisatrice pourra demander à tout participant mineur de justifier de cette autorisation et, le cas échéant, disqualifier un participant ne pouvant justifier de cette autorisation. La société organisatrice pourra demander à tout gagnant mineur de justifier de ladite autorisation relative à sa participation au Jeu. La société organisatrice se réserve le droit de tirer au sort un autre gagnant dès lors qu'un gagnant initial, s'il est mineur, n'est pas en mesure d'apporter de preuve suffisante de ladite autorisation.

Le seul fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.

## ARTICLE 3 – MODALITÉS DE PARTICIPATION

Ce jeu se déroule exclusivement via la plate-forme facebook.com aux dates indiquées dans l'article 1. Le Jeu se déroule comme suit, le joueur doit :

1. Disposer d'un compte Facebook, et se connecter à l'adresse suivante pour accéder au jeu : <http://shakr.cc/989k>
2. Cliquer sur le bouton "Participer" et autoriser les demandes de permissions Facebook d'accès à ses données.
3. Remplir le formulaire de participation, avoir pris connaissance et accepter le règlement du jeu.

Il n'est autorisé qu'une seule participation par personne - même nom, même prénom, même adresse électronique ou identifiant Facebook - pendant toute la période du jeu.

Le jeu étant accessible sur la plate-forme Facebook, en aucun cas Facebook ne sera tenu responsable en cas de litige lié au Jeu. Facebook n'est ni organisateur ni parrain de l'opération.

## ARTICLE 4 – DESIGNATION DES GAGNANTS

Un gagnant sera tiré au sort le jour suivant de la fin du jeu. Le gagnant sera contacté le jour du tirage au sort, lui confirmant la nature du lot gagné et les modalités pour en bénéficier. Tout gagnant ne donnant pas de réponse dans un délai de 7 jours à compter de l'envoi d'avis de son gain sera réputé renoncer à celui-ci et le lot sera attribué à un nouveau gagnant.

Le tirage au sort effectué déterminera 1 gagnant parmi l'ensemble des participants du jeu «<http://shakr.cc/989k>» ayant découvert la valeur mystère.

La société organisatrice se réserve le droit de procéder à la vérification de l'âge de tout

gagnant avant remise de son lot. Les dotations ne pourront en aucun cas être échangées contre leur valeur en espèces ou contre

toute autre dotation. La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation ou de la non utilisation, voire du négoce, du lot par le gagnant. En cas de force majeure, la société organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de nature et de valeur équivalente.

## **ARTICLE 5 – DOTATION**

Le jeu est doté du lot suivant, attribué au participant valide tiré au sort et déclaré gagnant. Chaque gagnant remporte un seul lot.

Lot à gagner (l'ensemble des produits suivants) :

- 1 Smartbox "Ateliers culinaires et œnologiques" (59€90, prix issu du site [www.smartbox.com](http://www.smartbox.com))
- 1 coffret découverte Guénard (30€ prix issu du site [www.huiles-guenard.com](http://www.huiles-guenard.com))

Soit une valeur totale de 89€90 TTC

## **ARTICLE 6 – IDENTIFICATION DES GAGNANTS ET ELIMINATION DE LA PARTICIPATION**

Les participants autorisent la vérification de leur identité. Le non-respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient ses modalités, entraînera l'élimination pure et simple de la participation de son auteur.